

Cas de figure possibles après vérification du Pass Sanitaire

Rappel : Le Pass Sanitaire est personnel, il ne peut être présenté que par le licencié.

1

Tous les joueurs inscrits sur la FMI (de 12 ans et 2 mois et plus) présentent un Pass Sanitaire valide

La rencontre se joue

2

Non présentation d'un ou plusieurs Pass Sanitaire(s) valide(s)

L'équipe retire de la FMI le(s) joueur(s) concerné(s)

L'équipe refuse de retirer de la FMI le(s) joueur(s) concerné(s)

L'effectif restant est suffisant

La ou les équipes se retrouvent avec un nombre de joueurs insuffisant (-de 8 pour le foot à 11)

L'arbitre joue son rôle et interdit la rencontre

L'arbitre n'applique pas la Réglementation et fait jouer la rencontre

L'équipe adverse refuse de jouer. Elle doit indiquer explicitement les raisons sur la FMI

L'équipe adverse accepte de jouer la rencontre

La rencontre se joue

La rencontre ne se joue pas

La rencontre ne se joue pas

La rencontre ne se joue pas

La rencontre se joue contrairement à la réglementation

Match perdu par forfait, mais non-pris en compte dans les forfaits conduisant au FG de l'équipe (jusqu'au 15 Novembre uniquement)

L'équipe n'ayant pas présenté le(s) Pass perd la rencontre par pénalité

L'équipe n'ayant pas présenté le(s) Pass perd la rencontre par pénalité. L'arbitre et le responsable de l'équipe fautive seront sanctionnés

Le score est validé mais l'arbitre et le(s) responsable(s) seront sanctionnés

